



MARCH BREAK 2017 FONDS DE REMBOURSEMENT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

REIMBURSEMENT FUND

Need **support** so **your child** with autism* can attend a **March Break** program?

The 2017 March Break Reimbursement Fund is available to Ontario families of children or youth with ASD who retain the services of a one-to-one support worker OR who have paid for their child to attend a 2017 March break camp or program, but not both.

Maximum reimbursements of \$350 per child or youth (18 years or younger) will be made to subsidize services purchased between **March 13 and March 17, 2017**.

A minimum of 1,007 families, from across Ontario, are expected to receive reimbursements. Reimbursements will be provided based on a random selection made from all eligible applicants who apply between December 12, 2016 and January 20, 2017.

Process

1. Application: We will accept completed and signed applications from December 12, 2016 to January 20, 2017. Your application must include evidence of a clear ASD diagnosis from a professional who is qualified to make the diagnosis (see website for details).

Selection: By January 31, 2017, 1,007 families will be randomly selected and ALL applicants will be informed by letter whether they were selected to receive funds or not.

2. Payment: Autism Ontario will issue cheques to the randomly selected families who have submitted (by no later than March 31, 2017) all original receipt(s) for fees paid by the parent of the child with ASD for either the child's one-to-one worker OR the March Break camp/program (NOT BOTH).

Note: Membership in Autism Ontario is not required to access the Fund.

*Autism Spectrum Disorder

Contact/Contacter :

ginny@autismontario.com
416-246-9592 ext/p. 225
www.autismontario.com

Avez-vous besoin **d'aide** pour que **votre enfant** autiste* puisse participer à un camp ou à un programme offert durant la **semaine de relâche**?

Le Fonds de remboursement de la semaine de relâche 2017 est mis à la disposition des familles qui font appel aux services d'un travailleur de soutien individuel pour leur enfant ou leur adolescent ayant un TSA OU qui déboursent des frais pour que celui-ci participe à un camp ou à un programme durant la semaine de relâche, mais pas les deux.

Un remboursement maximum de 350 \$ par enfant ou par adolescent (18 ans ou moins) sera offert pour les services retenus entre le **13 et le 17 mars 2017**.

Au moins 1 007 familles de l'ensemble de l'Ontario recevront des remboursements. Les remboursements seront effectués à la suite d'une sélection au hasard (tirage au sort) parmi tous les requérants admissibles qui auront présenté une demande entre le 12 décembre 2016 et le 20 janvier 2017.

Processus

1. Demande de remboursement : Nous accepterons les demandes dûment remplies et signées qui nous parviendront entre le 12 décembre 2016 et le 20 janvier 2017. Vous devez joindre à votre demande la preuve d'un diagnostic clair de TSA, établi par un professionnel qualifié (voir les détails sur notre site Web).

2. Sélection : Le ou avant le 31 janvier 2017, 1 007 familles seront choisies au hasard et TOUTES recevront une lettre leur indiquant si elles bénéficieront ou non d'un remboursement.

3. Paiement : Autisme Ontario fera parvenir des chèques de remboursement aux familles qui auront présenté (au plus tard, le 31 mars 2017) tous les reçus originaux pour les frais encourus par le parent ou le tuteur de l'enfant ayant un TSA pour les sommes déboursées pour le travailleur de soutien individuel de leur enfant ou à un camp/programme durant la semaine de relâche (MAIS PAS LES DEUX).

Remarque : Il n'est pas nécessaire d'être membre d'Autisme Ontario pour avoir accès à ce Fonds.

* Trouble du spectre de l'autisme